Chères adhérentes et adhérents,

Dans cette newsletter, vous trouverez les dernières actualités de la Caisse des Français de l'Étranger.

Bonne lecture!



SOMMAIRE

Les comptes 2022 de la CFE sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a levé la réserve qu'il portait sur la certification des comptes de la Caisse depuis 5 ans, constatant le renforcement du dispositif de maitrise des risques et de contrôle interne de notre organisme.

Cette décision majeure reflète la confiance du commissaire aux comptes dans la fiabilité et la qualité des comptes de la Caisse. Elle vient récompenser le travail de nos équipes pour identifier les risques propres à notre activité et mettre en place des processus de contrôle pertinents. Une démarche qui sera poursuivie et améliorée cette année.



Le résultat 2022 : une insuffisance des cotisations par rapport aux prestations versées

Caisse de Sécurité sociale à adhésion volontaire, la CFE a un budget autonome qu'elle doit équilibrer au moyen de ses seules ressources (à l'exception d'une subvention de l'État participant partiellement au financement de la catégorie aidée).

> En 2022, hors risque vieillesse, la CFE a appelé 151,6M€ de cotisations, mais elle a versé **150,2M€ de prestations**. Le faible écart entre ces deux chiffres aboutit à un résultat technique assurantiel insuffisant pour financer le fonctionnement de la CFE et ses missions de service public comme le dispositif de catégorie aidée.

La problématique est particulièrement forte dans le domaine de la santé, du fait de l'inflation du prix des soins. En 2022, la Caisse a ainsi versé 6M€ de remboursements maladie de plus qu'elle n'a appelé de cotisations maladie. Chacun comprend que ce déséquilibre ne peut perdurer.



Fort heureusement, notre modèle économique est solide. La CFE a notamment constitué au fil du temps des réserves prudentielles, qui lui permettent de compenser les déséquilibres ponctuels. Nous disposons ainsi de placements financiers, sécurisés car encadrés par arrêté ministériel et échanges avec notre tutelle, dont la bonne gestion a permis de générer en 2022 un revenu de +8,2M€ pour la CFE. Il s'agit en valeur absolue d'une des meilleures performances de ces cinq dernières années, même si la valeur de notre portefeuille d'actifs s'est contractée l'an dernier, suivant l'évolution des marchés, amenant à constituer des provisions comptables prudentielles qui, elles, impactent négativement le résultat de la Caisse.

Des décisions ciblées sans attendre la revalorisation tarifaire 2024

La CFE ne peut laisser s'installer un déséquilibre cotisation / prestation qui à terme pourrait menacer sa pérennité et contrevenir à son obligation réglementaire d'équilibre financier. Aussi, sans attendre les décisions de fin d'année sur les revalorisations tarifaires 2024, le conseil d'administration a acté des mesures ciblées, notamment :



Passage de la

du 01/01/2024 (concrètement, le bénéfice de cette ristourne de cotisation sera supprimé pour les contrats qui en bénéficient actuellement). L'augmentation du tarif de FrancExpatSanté de 10% à effet du 01/10/23, au regard du

La suppression du bénéfice du « bonus fidélité » mis en place de 2019 à 2022, à effet

déséquilibre important de ce produit.

Nous comptons sur votre compréhension de ces mesures, qui sont nécessaires à l'équilibre des comptes de notre organisme.

Évolutions du zonage de certains pays 🛭 4 Si tout assuré cotise la même somme quel que soit son pays de résidence, notre grille de garantie s'ajuste selon le niveau des coûts

de la santé dans le pays des soins, selon cinq zones. Suite à une étude actuaire sur l'évolution des couts de santé par pays sur les dernières années, il a été décidé de modifier la zone

attribuée à 14 pays, à effet du 01/01/2024. Le tableau ci-dessous reprend les changements opérés :

Passage de la



Passage de la

les adhérents éligibles au Tiers Payant continueront à bénéficier de ce service à

disponibles lors de leur entrée en vigueur sur notre site Internet www.cfe.fr.

Pensez à consulter les grilles tarifaires

et la liste des pays actualisés seront

La CFE vient de publier son **rapport annuel d'activité**, consultable <u>ici</u>, à lire pour vous

informer sur notre bilan 2022 et nos projets 2023!

La CFE a effectué un déplacement au Maroc la semaine du 29 mai (Rabat et Casablanca). Des



avec près de 500 compatriotes adhérents ou intéressés par la CFE. Des rencontres ont aussi été organisées avec l'Ambassadeur de France, les consuls généraux de Rabat et Casablanca, ainsi que les conseillers des Français de l'étranger et plusieurs associations. Le Ministre délégué au commerce extérieur et aux Français de l'étranger, Olivier BECHT, est

permanences quotidiennes de réception du public et deux conférences ont permis d'échanger

également venu rencontrer la Présidente de la CFE, la Direction et l'ensemble du personnel au siège de l'organisme. Il a pu échanger sur la Caisse, ses missions au service des Français de l'étranger, ses projets et ses actualités. Une marque de reconnaissance de l'Etat appréciée du personnel.

Pour les prochains mois, la relation client restera au cœur de nos priorités, avec notamment : l'ouverture à l'automne d'une **agence d'accueil** de nos clients et des personnes envisageant

une adhésion, située rue de la pépinière à Paris ;

la mise à disposition des **nouveaux espaces personnels en ligne**, prévue pour la fin d'année, qui permettront de mieux suivre l'avancée des dossiers et offriront de nouveaux services pour interagir avec nos services.

La CFE, l'organisme de Sécurité sociale des Français de l'étranger, reste et restera mobilisée pour vous sur les mois et les années à venir!

CFE • 160, rue des Meuniers • CS 70238 Rubelles • 77052 Melun Cedex – France • Tél. (France) : +33 1 64 14 62 62 • Site : www.cfe.fr